

## **Bonification d'intérêt**

### **Potentiel d'économie budgétaire selon différents scénarios**

De janvier à novembre 2013, le nombre de bénéficiaires de la bonification d'intérêt était de **21.642 ménages par mois en moyenne** et le montant moyen de la bonification d'intérêt s'élevait à **69,06 EUR par ménage et par mois**.

Les dépenses budgétaires pour l'année 2013 sont estimées à environ **18 millions d'euros**.

#### **Scénario 1 : Abrogation de la bonification d'intérêt**

L'abrogation de la bonification d'intérêt ne concernerait pas les dossiers existants au moment de l'entrée en vigueur de la loi et aurait dès lors pour conséquence qu'aucun nouveau dossier émanant de la part de ménages qui ont acquis leur logement après l'année 2013 ne serait plus accepté.

Or, selon les données du Service des Aides au Logement, on estime à environ 250 le nombre de nouveaux dossiers concernant des bénéficiaires qui ont accédé à la propriété cette même année, ce qui équivaut à un montant de 210.000 EUR par an.

Le chiffrage budgétaire annuel moyen de la bonification d'intérêt est dès lors évalué à 17,8 millions EUR par an pour la bonification d'intérêt au lieu de 18.000.000 EUR actuellement, ce qui correspond à une **économie budgétaire de 210.000 EUR par an à partir de 2014**.

En outre, l'abrogation de la bonification d'intérêt entraînera une **réduction progressive du coût budgétaire** de cette aide sur plusieurs années, **au fur et à mesure que les dossiers existants seront clôturés**.

#### **Scénario 2 : Introduction d'un plafond de revenu**

Avec l'introduction d'un plafond de revenu égal à **4 fois le salaire social minimum**, soit environ 8.500 EUR, 25% des ménages ne toucheraient plus cette aide, étant donné qu'ils ne rempliraient plus les conditions de revenu, selon le PSELL-3/EU-SILC exploité par le CEPS/INSTEAD.

Le chiffrage budgétaire annuel moyen serait dès lors **de l'ordre de 13,5 millions EUR par an** pour la bonification d'intérêt, ce qui correspond à une **économie budgétaire de 4,5 millions d'euros par an**.

Ce plafond de revenu a été fixé à un niveau assez élevé afin d'assurer une certaine sécurité financière aux ménages dont le revenu n'est pas assez élevé pour qu'ils puissent se passer de la bonification d'intérêt.

### **Scénario 3 : Baisse du taux par enfant à charge**

Une autre possibilité serait celle de réduire le taux de la bonification d'intérêt par enfant à charge, afin que celui-ci tienne mieux compte du taux d'intérêt du marché.

Actuellement, le taux de la bonification d'intérêt est fixé à 0,5% par enfant. Si l'on réduisait ce taux à 0,25%, le **potentiel d'économie serait de 7 à 8 millions d'EUR par an**.

La dépense moyenne pour la bonification serait dès lors d'environ 10 à 11 millions d'euros par an.

### **Scénario 4 : Utilisation du barème des revenus de la subvention d'intérêt**

L'estimation du potentiel d'économie budgétaire dans le cas du calcul de la bonification d'intérêt selon le barème de revenus de la subvention d'intérêt n'est possible que moyennant une simulation informatique.

Or la base de données informatique utilisée par le Service des Aides au logement nécessite plusieurs heures pour faire une telle simulation. Malheureusement, il ne nous a donc pas été possible de faire un chiffrage budgétaire dans un délai aussi court.

### **Récapitulatif**

|                                                              | <b>Estimation du potentiel d'économie budgétaire</b> | <b>Estimation des dépenses moyennes par an</b> |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Si abrogation de la bonification d'intérêt</b>            | +/- 210.000 EUR                                      | +/- 17,8 millions EUR                          |
| <b>Si introduction d'un plafond de revenu à 4xSSM</b>        | +/- 4,5 millions EUR                                 | +/- 13,5 millions EUR                          |
| <b>Si baisse du taux par enfant à charge de 0,5% à 0,25%</b> | entre 7 et 8 millions EUR                            | entre 10 et 11 millions EUR                    |

Il est bien évidemment envisageable de faire une **combinaison de deux de ces trois scénarios** ; par exemple abroger la bonification d'intérêt pour les nouveaux dossiers et baisser le taux par enfant à charge pour tous les dossiers existants.